



MOBILITÉ

Rentrée 2021 : derniers jours pour inscrire vos enfants aux transports scolaires

L'inscription est obligatoire pour chaque élève souhaitant bénéficier du service de transports scolaires.

PUBLIÉ LE
23 AOÛT 2021

Vous trouverez sur notre [page dédiée à l'inscription aux transports scolaires](#) toutes les informations utiles :

- conditions d'accès
- tarifs
- modalités d'inscription
- consignes à respecter

Chaque élève recevra, après validation de son inscription, un **titre de transport individuel et nominatif**, qu'il devra conserver sur lui lors de chaque voyage.



Desserte des lycées du Havre

Si votre enfant est concerné par le transport scolaire vers les établissements havrais, **[consultez la fiche horaires dédiée](#)** (transport depuis les communes d'Épouville, Rolleville, Notre-Dame-du-Bec, Mannevillette, Fontenay, Montivilliers, Caucriauville, Octeville-sur-Mer, Fontaine-la-Mallet, Saint-Martin-du-Manoir, Manéglise, Gainneville, Rogerville).

[CONSULTER LA FICHE HORAIRES DES TRANSPORTS VERS LES ÉTABLISSEMENTS HAVRAIS](#)

Comment s'inscrire ?

Selon la commune de domiciliation de l'élève, l'inscription doit être effectuée sur **[hariane.fr](#)** ou sur **[normandie.fr](#)**.

Vous retrouverez la répartition des communes sur notre **[page dédiée](#)**.



Inscription aux transports scolaires

Pour obtenir toutes les informations nécessaires et procéder à votre inscription aux transports scolaires pour la rentrée 2021-2022, rendez-vous sur la page :

INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES